

Compte-rendu de la réunion

Etaient présents:

- CC de la Côte des Isles : M. Edouard MABIRE, Mme Geneviève FLAMBARD
- CC de la Vallée de l'Ouve : M. André BILLY, Mme Louïsette LEPETIT
- CC de Douve et Divette : Mme Brigitte LESOIF
- CC de Ste Mère Eglise : M. Rémy MARIE, M. Jean-Jacques BREGUET
- CC du Val de Saire : M. Denis QUILBE, M. Guy LECHEVALIER
- CC des Pieux : M. Maurice CADO, M. Serge FEUARDENT
- CC de St Pierre Eglise : M. Anthony MOUCHEL, M. Bernard LETRECHER
- CC de la Hague : M. Gérard CHEVEREAU, M. Martial MAIGNAN

Etaient excusés : M. Philippe LAMORT, M. Patrice LECESNE, M. Jacques HAMELIN.

Secrétaire de séance : M. Martial MAIGNAN

Le quorum est atteint, la Presse est présente.
Le Président déclare la séance ouverte.

Information - communication :

- Compte-rendu du comité syndical du 22 décembre 2010 :
Le comité syndical approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 22 décembre 2010.
A partir du comité syndical du 6 avril 2011, les résultats des votes des délibérations seront précisés dans les comptes-rendus.
- Marché CT 2008-003 « Transport et traitement des déchets des déchetteries » – Choix de l'AMO, information du bureau.

Le président informe l'assemblée que le SMCT a reçu deux offres à la suite de la consultation de mise en concurrence pour l'assistant à maîtrise d'ouvrage. Après ouverture et analyse de ces offres en date du 14 mars 2011, le président informe l'assemblée que le candidat retenu est le cabinet Label Environnement. La prestation est fixée pour un montant de 13 156 € TTC.

Délibération n° 2011 04 152 - Plan Comptable - Adoption de la nomenclature modifiée pour le SMCT

Après en avoir délibéré,
Compte-tenu du budget du Syndicat Mixte Cotentin Traitement et de ses compétences,
Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à opter pour la nomenclature M14 applicable aux communes de 3500 à 10 000 habitants avec vote du budget par nature et sans fonction croisée.

Délibération n° 2011 04 153 - UPM - Reprise papier

Après en avoir délibéré,
Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer un contrat de reprise UPM/SMCT, avec un prix de reprise variable et un prix plancher de 55 €, au 1^{er} janvier 2011 et à dénoncer l'ancien contrat tripartite UPM/SMCT/SPEN,
ET permet un rattrapage tarifaire à compter du 1^{er} janvier 2010.

Délibération n° 2011 04 154 - Eco-Emballages – Barème E explications

Après en avoir délibéré,
Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer le nouveau contrat de reprise barème E avec Eco-emballages avec effet au 1^{er} janvier 2011, pour une durée de 6 ans, en prenant l'option « filières ».

**Délibération n° 2011 04 155 - Création d'un poste adjoint technique 2^{ème} classe
« Ambassadeur de tri »**

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à :

- créer un poste adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet ;
- appliquer les textes en vigueur au bénéfice de l'agent à titre de primes et d'indemnités individuelles;
- effectuer le versement mensuel de ces primes et indemnités;
- inscrire les crédits au budget 2011 sur la base du grade.

Délibération n° 2011 04 156 - Autorisation de signature

▪ **Adhésion à l'association Amorce**

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à :

- adhérer à l'association AMORCE au titre des déchets ménagers ;
- désigner Monsieur Edouard MABIRE pour le représenter en tant que titulaire au sein des diverses instances de l'association, ainsi que Monsieur Rémy MARIE en tant que suppléant ;
- signer les différents actes nécessaires à cette adhésion ;
- inscrire la cotisation* correspondante dans son budget.

* Pour 2011, la cotisation s'élèvera à 778 €, révisable chaque année.

(Calcul de la cotisation : part fixe + part à l'€/habitant : 241€ + (0.00723€ x 74 274 hab.) = 778 €.)

▪ **Signature de la convention avec le Centre de Gestion de la Manche relative à la mission d'intervention sur les dossiers CNRACL**

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer avec le Centre de Gestion de la Manche une convention relative à la mission d'intervention sur les dossiers CNRACL de ses agents, et pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

▪ **Signature de l'avenant n° 1 concernant le marché CT 2008-003 lot 4 « Transport et traitement des déchets des déchetteries »**

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à signer l'avenant n° 1 du marché CT 2008-003 lot 4 avec la société SARL Boucé.

Délibération n° 2011 04 157 - Comptes administratifs 2010 (budget général et budget annexe)

Le comité syndical désigne M. CADO pour présider la séance.

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, adopte les comptes administratifs.

Délibération n° 2011 04 158 - Comptes de gestion 2010 (budget général et budget annexe)

Après en avoir délibéré,

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte les comptes de gestion qui lui sont présentés.

Délibération n° 2011 04 159 - Affectation des résultats 2010 (budget général et budget annexe)

Après en avoir délibéré,

Compte-tenu du fait qu'il n'existe pas de besoin de financement en investissement,

Le comité syndical, à l'unanimité, autorise le président à reporter dans son intégralité le résultat de l'exercice 2010 en report à nouveau de la section de fonctionnement, soit 715 459.37 € à l'article 002 du budget primitif 2011 et l'excédent d'investissement à hauteur de 5 633.76 € à l'article 001.

Le Président soumet les orientations budgétaires 2011 à l'assemblée.
Après en avoir débattu,
Le comité syndical prend acte.

Questions diverses.

Observations :

Les membres du comité syndical font remarquer que depuis les changements de prestataires sur le marché de tri, les prestataires n'apportent plus satisfaction aux membres, vu les « maltraitances » dont sont victimes les conteneurs.

Les membres du comité syndical demandent que le porte-à-porte reprenne dans les communautés de communes où cela n'a pas été fait : finir le canton de St-Pierre-Eglise et le Val de Saire.

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, demandent que les statuts du SMCT soient revus.

Prochaines dates à retenir :

- Comité syndical : Vote du budget sans bureau préalable mercredi 13 avril à 17h30.
- Bureau : Bilan annuel et étude déchets résiduels : lundi 6 juin à 14h30.
- Comité syndical : 14 juin à 17h30.
- Visite UPM la Chapelle d'Arblay le 13 avril, départ 8 h de Valognes - retour vers 18h (un départ depuis St-Côme-du-Mont pourra être proposé en fonction des inscriptions).
- Visite D3E à Angers le 20 mai, départ 4h15 de Valognes - retour vers 19h30 (un départ depuis St-Côme-du-Mont pourra être proposé en fonction des inscriptions).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19h30.

Le Secrétaire de séance,

Martial MAIGNAN



Le Président,

Edouard MABIRE

